# **DEPARTEMENT DU RHONE**

# **Commune de TERNAND**

## Plan Local d'Urbanisme

Modification n° 1

## RAPPORT DE PRESENTATION

Juillet 2013



# SOMMAIRE

Préambule1	1
1 – Les modifications du contexte2	2
<ul><li>1.1 – La question de l'assainissement</li><li>1.2 – La question de la protection incendie</li><li>1.3 - Le SCOT</li></ul>	
2 – Modifications apportées au zonage6	6
2.1 – La constructibilité des zones UA et UB 2.2 – Les zones 1Uh 2.3 – Passage de AUi en Ui de la zone d'activité 2.4 – L'ouverture à l'urbanisation des zones AU 2.5 – Passage en A d'une partie du secteur Aa	
3 – Modifications concernant le seul règlement 30	D
4 – Intégration du PPRI31	1
5 – Les documents modifiés	2

## **Préambule**

La commune de TERNAND a approuvé le Plan Local d'Urbanisme en 2008.

Ce PLU avait été largement conditionné par deux questions :

- La question de l'assainissement collectif et du raccordement à la station d'épuration du Breuil maintenant en activité
- La question de la protection incendie des nombreux hameaux qui parsèment le territoire de Ternand.

Ces questions avaient amené le Conseil Municipal à considérer deux phase successives dans la gestion du territoire communal.

- Une phase provisoire à court terme pendant laquelle les constructions nouvelles ne sont pas autorisées dans les zones qui doivent à terme être raccordées au réseau d'assainissement collectif
- Une phase ultérieure qui commencera lorsque la commune sera raccordée à la station d'épuration du Breuil, ce qui est fait maintenant.

Ce n'est donc qu'à partir de maintenant que les options fondamentales du PLU prennent effet, notamment les zones UA et UB effectivement constructibles.

Il est spécifié dans le Rapport de présentation du PLU (p73) que si dans les zones UA et UB mais également les zones à urbaniser, on ne peut dans un premier temps autoriser que la gestion du bâti existant, au regard des insuffisances en matière d'assainissement, ce n'est qu'à la suite de la mise en service de station d'épuration du Breuil et au raccordement du réseau collectif à la station qu'une procédure de modification du PLU permettra d'élargir les droits à bâtir dans ces zones.

La présente modification n° 1 s'inscrit dans cette problématique dont les termes avaient été soigneusement mis en évidence dans le dossier de PLU approuvé en 2008.

D'autre part quelques dispositions du PLU doivent être modifiées afin de tenir compte de quelques changements dans le contexte, sans que ces modifications portent atteinte ni à l'économie générale du projet communal transcrit dans le PADD, ni aux zones agricoles ou naturelles.

Le présent rapport de présentation complète celui du PLU approuvé. Il présente l'argumentation sur laquelle reposent les modifications et les éléments modifiés du dossier.

### 1 - Les modifications du contexte

#### 1.1 – La question de l'assainissement

La traduction réglementaire du Projet d'Aménagement et de Développement Durable repose sur le principe de la mise en œuvre du PLU en deux temps.

Ces deux temps sont conditionnés par la question de l'assainissement collectif et du raccordement du réseau de la commune de Ternand à la station d'épuration du Breuil maintenant en fonctionnement.

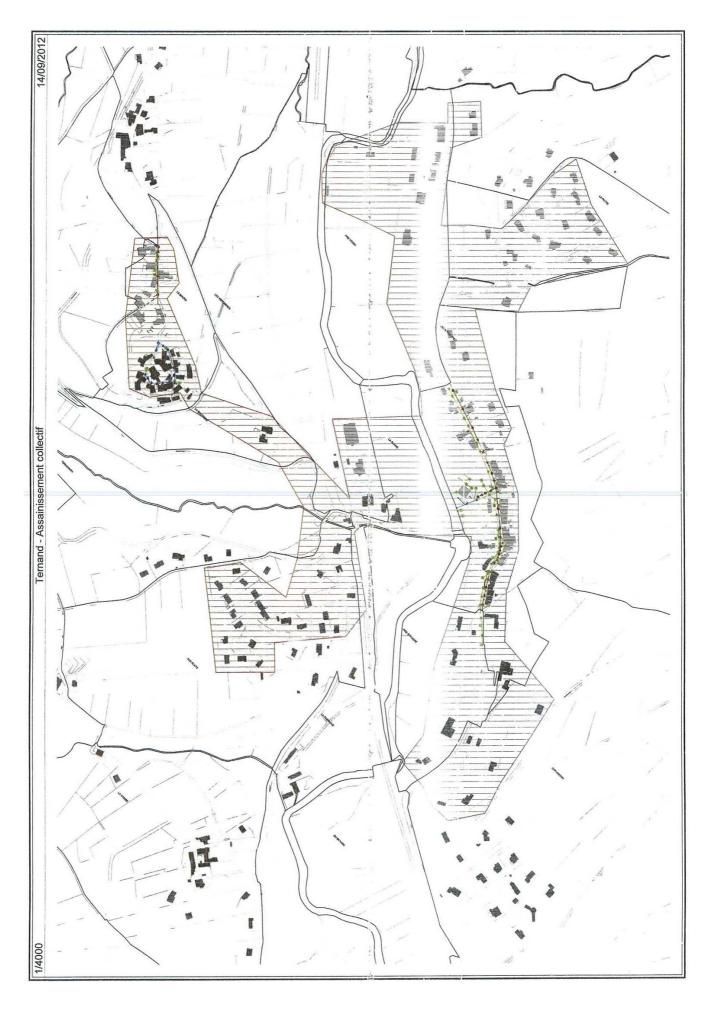
La démarche concernant le PLU comportait deux phases successives :

- Une phase provisoire pendant laquelle aucune construction nouvelle n'était autorisée y compris dans les zones urbains UA et UB, à la seule exception des zones qui resteront, conformément au schéma d'assainissement, assainies individuellement.
- Une phase ultérieure ouverte par une simple modification du PLU dès lors que le réseau d'assainissement collectif sera raccordé à la station d'épuration. A partir de cette date, les zones UA et UB mais également dans la mesure où cela s'avère nécessaire, compte tenu de la programmation de l'urbanisation, les zone AU deviendraient réellement urbanisables dans le respect du PADD, du règlement et des orientations d'aménagement portant sur ces secteurs.

Le syndicat d'assainissement (SAVA) a réalisé une carte des secteurs actuellement desservis par le réseaux d'assainissement collectif, et par conséquent, raccordés à la station d'épuration du Breuil.

Le plan de zonage doit être mis à jour en fonction de cette carte.

En particulier les secteurs UBa qui correspondent aux secteurs déjà construits mais non desservis par le réseau d'assainissement collectif sont identifiés.



#### 1.2 – La question de la protection incendie

Le territoire de la commune de Ternand est très marqué par la viticulture. Cette mono activité a engendré une structure urbaine composée de hameaux denses et très fortement regroupés parmi lesquels dominent Le Vieux Bourg perché et le village qui s'est développé le long de la voie de communication le long de l'Azergues.

Le bâti est composé de grosses bâtisses de vignerons disséminées sur le territoire. Autour de ces bâtisses sont souvent regroupées des annexes, appentis et cuvages qui donnent à ces hameaux des dimensions imposantes.

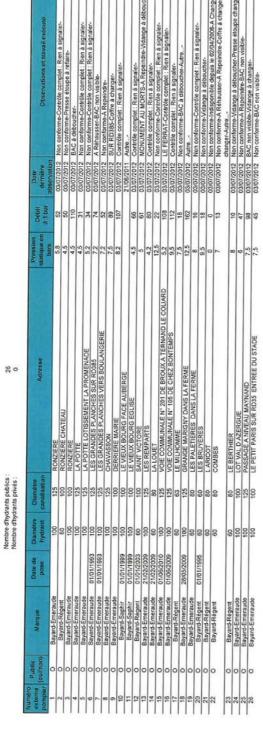
En ce qui concerne la défense incendie des nombreux hameaux issus de l'économie agricole qui parsèment le territoire de Ternand. La démarche est la même que pour l'assainissement.

- Dans un premier temps, en l'absence de défense incendie, la plupart des hameaux ont été classés en 1Uh avec un règlement très restrictif qui interdit toute construction nouvelle et toute extension des constructions existantes.
  En pratique, seul est autorisé, le changement de destination des constructions existantes.
- Actuellement, ces hameaux sont tous pourvus d'une défenses incendie efficace. De plus, les services du SDIS disposent de trois véhicules d'intervention qui permettent de couvrir les risques sur l'ensemble de la commune. Les fiches ci-jointes précisent les caractéristiques et la situation des bornes incendie sur l'ensemble de la commune.

L'ensemble des hameaux étant protégés, il est possible de repasser d'un zonage 1Uh à un zonage Uh avec un règlement autorisant le changement de destination des constructions existantes dans une limite fixée à 250 m² de plancher, les extensions des bâtiments existants et la construction d'annexes.

# COMMUNE DE TERNAND

COMPTE-RENDU DE VERIFICATIONS DES HYDRANTS







#### Prise incendie n°69245HYD21

Type:

Poteau incendie

Numéro pompier :

1

Code INSEE : Adresse :

TERNAND (69245)

Marque :

RONZIERE Bayard-Emeraude

Statut:

Public

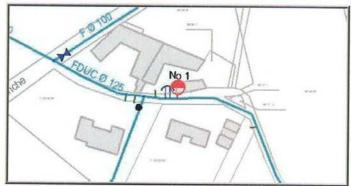
Diamètre :

100

Diamètre canalisation : Conforme :

125 Non

#### Plan de situation



#### Etat Général

Coffre cassé ?	Non
Présence bouchon ?	Oui
Présence couvercle ?	
Etat peinture	Bon

#### **Epreuves**

	2012	2011	2010
Date d'épreuve	03/07/2012	21/06/2011	23/04/2010
Heure d'épreuve	08:38:00	08:14:00	10:34:00
Nom de l'agent	JEAN PAUL MARANDIN	JEAN PAUL MARANDIN	JEAN PAUL MARANDIN
Pression statique du réseau (bar)	5,8	5.5	6
Pression dynamique à 60m3/h (bar)			
Débit maximum (m3/h)	58		
Débit à 1 bar (m3)	52	50	50
Commentaires	THE REAL PROPERTY AND ADDRESS.	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	

Date	' Nom agent	Désignation des travaux	Observations
23/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	Tige de manoeuvre graissée	
23/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	Contrôle complet : Rien à signaler	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE
21/06/2011	JEAN PAUL MARANDIN	Tige de manoeuvre graissée	
21/06/2011	JEAN PAUL MARANDIN	Contrôle complet : Rien à signaler	THE RESERVE TO SERVE THE PARTY OF THE PARTY
03/07/2012	JEAN PAUL MARANDIN	Contrôle complet : Rien à signaler	



#### Prise incendie n°69245HYD9

Type:

Poteau incendie

Numéro pompier :

Code INSEE:

TERNAND (69245)

Adresse:

SAINT VICTORE Bayard-Régent

Marque: Statut :

Public

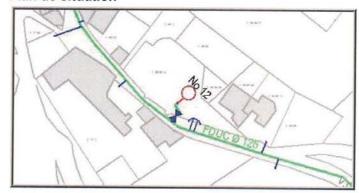
Diamètre :

60

Diamètre canalisation : Conforme:

100 Oui

#### Plan de situation



#### Etat Général

Coffre cassé ?	Non
Présence bouchon ?	Sans objet
Présence couvercle ?	
Etat peinture	Mauvais

#### **Epreuves**

TO STATE OF STREET	2012	2011	2010
Date d'épreuve	03/07/2012	21/06/2011	22/04/2010
Heure d'épreuve	09:27:00	08:24:00	09:47:00
Nom de l'agent	JEAN PAUL MARANDIN	JEAN PAUL MARANDIN	JEAN PAUL MARANDIN
Pression statique du réseau (bar)	5	5	5
Pression dynamique à 60m3/h (bar)			
Débit maximum (m3/h)	The second secon		
Débit à 1 bar (m3)	61	61	61
Commentaires	MONUMENT AU MORTS	THE RESIDENCE OF THE PERSON OF	HARLING TO STATE OF THE PARTY O

Date	Nom agent	Désignation des travaux	Observations
22/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	A Repeindre	
22/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	Vidange à changer	
22/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	Tige de manoeuvre graissée	
21/06/2011	JEAN PAUL MARANDIN	A Repeindre	STATE OF THE PERSON OF THE PER
21/06/2011	JEAN PAUL MARANDIN	Vidange à déboucher	
21/06/2011	JEAN PAUL MARANDIN	Tige de manoeuvre graissée	



#### Prise incendie n°69245HYD7

Type:

Poteau incendie

Numéro pompier :

14

Code INSEE:

TERNAND (69245)

Adresse:

LA LOUET

Marque:

Bayard-Emeraude

Statut: Diamètre :

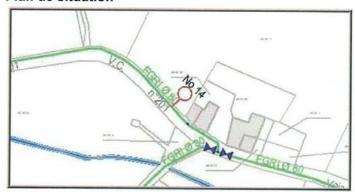
Public 60

Diamètre canalisation :

80

Conforme : Non

#### Plan de situation



#### Etat Général

Coffre cassé ?	Non
Présence bouchon ?	Sans objet
Présence couvercle ?	
Etat peinture	Bon

#### **Epreuves**

	2012	2011	2010
Date d'épreuve	03/07/2012	20/06/2011	22/04/2010
Heure d'épreuve	09:43:00	13:12:00	10:07:00
Nom de l'agent	JEAN PAUL MARANDIN	JEAN PAUL MARANDIN	JEAN PAUL MARANDIN
Pression statique du réseau (bar)	12.5	12.5	12.5
Pression dynamique à 60m3/h (bar)			
Débit maximum (m3/h)	ALCOHOLD VENEZIONE TO SE		
Débit à 1 bar (m3)	22	22	22
Commentaires	ALCOHOLD STATE OF THE STATE OF	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE

Date	Nom agent	Désignation des travaux	Observations
22/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	Socle béton à réaliser	
22/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	Tige de manoeuvre graissée	THE RESERVE AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE
20/06/2011	JEAN PAUL MARANDIN	Socle béton réalisé	
20/06/2011	JEAN PAUL MARANDIN	Tige de manoeuvre graissée	
20/06/2011	JEAN PAUL MARANDIN	Contrôle complet : Rien à signaler	
03/07/2012	JEAN PAUL MARANDIN	Contrôle complet : Rien à signaler	



#### Prise incendie n°69245HYD34

Type:

Poteau incendie

Numéro pompier :

15

Code INSEE:

TERNAND (69245)

VOIE COMMUNALE N°

Adresse :

201 DE BROUX A TERNAND LE COLIARD

Marque:

Bayard-Emeraude

Statut :

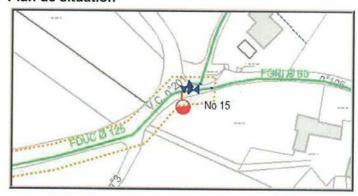
Public 100

Diamètre : Diamètre canalisation : Conforme :

125

Oui

#### Plan de situation



#### Etat Général

Coffre cassé ?	Non
Présence bouchon ?	Oui
Présence couvercle ?	
Etat peinture	Bon

#### **Epreuves**

	2012	2011
Date d'épreuve	03/07/2012	20/06/2011
Heure d'épreuve	09:51:00	16:42:00
Nom de l'agent	JEAN PAUL MARANDIN	JEAN PAUL MARANDIN
Pression statique du réseau (bar)	5.2	5.2
Pression dynamique à 60m3/h (bar)		
Débit maximum (m3/h)	WALLES AND DESCRIPTION OF THE PARTY OF THE P	
Débit à 1 bar (m3)	108	108
Commentaires	LE FERRAT	

Date	Nom agent	Désignation des travaux	Observations
23/11/2011	JEAN PAUL MARANDIN	Poteau changé	
23/11/2011	JEAN PAUL MARANDIN	Numéro collé	ELLINON STAMPS SHOW A LINE OF THE PARTY.
23/11/2011	JEAN PAUL MARANDIN	Contrôle complet : Rien à signaler	
03/07/2012	JEAN PAUL MARANDIN	Contrôle complet : Rien à signaler	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE



#### Prise incendie n°69245HYD35

Type:

Poteau incendie

Numéro pompier :

16

Code INSEE:

TERNAND (69245)

Adresse:

VOIE COMMUNALE N° 105 DE CHEZ BONTEMPS

Marque:

Bayard-Emeraude

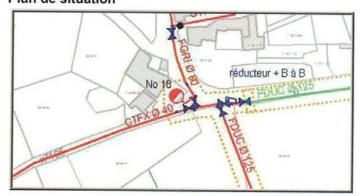
Statut: Diamètre :

Public 100

Diamètre canalisation : Conforme:

125 Oui

#### Plan de situation



#### **Etat Général**

Coffre cassé ?	Non
Présence bouchon ?	Oul
Présence couvercle ?	
Etat peinture	SANS OBJET

#### **Epreuves**

	2012	2011	-
Date d'épreuve	03/07/2012	20/06/2011	
Heure d'épreuve	10:09:00	16:46:00	STATE OF THE PARTY.
Nom de l'agent	JEAN PAUL MARANDIN	JEAN PAUL MARANDIN	-
Pression statique du réseau (bar)	9.5	9.2	ABR
Pression dynamique à 60m3/h (bar)			
Débit maximum (m3/h)	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR		<b>CARRIED</b>
Débit à 1 bar (m3)	112	112	
Commentaires		NEUF 2009	THOUSAND.

Date	Nom agent	Désignation des travaux	Observations
23/11/2011	JEAN PAUL MARANDIN	Tige de manoeuvre graissée	
23/11/2011	JEAN PAUL MARANDIN	Contrôle complet : Rien à signaler	NAME OF TAXABLE PARTY.
03/07/2012	JEAN PAUL MARANDIN	Contrôle complet : Rien à signaler	



#### Prise incendie n°69245HYD1

Type:

Poteau incendie

Numéro pompier :

17

Code INSEE :

TERNAND (69245)

Adresse:

LE MILHOMME Bayard-Régent

Marque : Statut :

Public

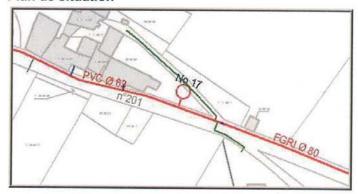
Diamètre :

60

Diamètre canalisation : Conforme :

63 Non

#### Plan de situation



#### **Etat Général**

Coffre cassé ?	Non
Présence bouchon ?	Sans objet
Présence couvercle ?	
Etat peinture	Moyen

#### **Epreuves**

	2012	2011	2010
Date d'épreuve	03/07/2012	20/06/2011	22/04/2010
Heure d'épreuve	09:59:00	13:59:00	10:29:00
Nom de l'agent	JEAN PAUL MARANDIN	JEAN PAUL MARANDIN	JEAN PAUL MARANDIN
Pression statique du réseau (bar)	7.5	7.2	7
Pression dynamique à 60m3/h (bar)			
Débit maximum (m3/h)	THE R. P. LEWIS CO., LANSING, SALES	A STATE OF THE PARTY OF THE PARTY OF	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE
Débit à 1 bar (m3)	18	18	18
Commentaires	The same of the sa	NAME OF TAXABLE PARTY.	RATE OF THE PARTY

Date	Nom agent	Désignation des travaux	Observations
22/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	BAC à déboucher	PAS DE BOUCHON
22/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	Tige de manoeuvre graissée	
22/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	Vidange changée	DEGRIPPEE
22/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	Autre	VETUSTE
20/06/2011	JEAN PAUL MARANDIN	BAC à déboucher	PAS DE BOUCHON
20/06/2011	JEAN PAUL MARANDIN	Tige de manoeuvre graissée	NAME AND ADDRESS OF THE OWNER, WHEN PERSON AND ADDRESS OF THE PERSON ADDRESS OF THE PERSON AND ADDRESS OF THE PERSON



#### Prise incendie n°69245HYD32

Type:

Poteau incendie

Numéro pompier :

18

Code INSEE:

TERNAND (69245)

Adresse:

GRANGE MARIGNY DANS LA FERME

Marque:

Bayard-Emeraude

Statut : Diamètre : Public 100

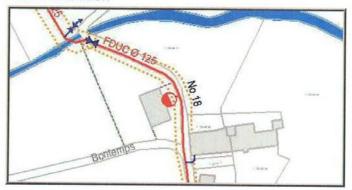
Diamètre canalisation :

100 125

Conforme:

Oui

#### Plan de situation



#### **Etat Général**

Coffre cassé ?	Non
Présence bouchon ?	Oui
Présence couvercle ?	
Etat peinture	Bon

#### **Epreuves**

The first of the second	2012	2011	2010
Date d'épreuve	03/07/2012	20/06/2011	22/04/2010
Heure d'épreuve	10:21:00	14:11:00	11:04:00
Nom de l'agent	JEAN PAUL MARANDIN	JEAN PAUL MARANDIN	JEAN PAUL MARANDIN
Pression statique du réseau (bar)	12.5	12.5	12.5
Pression dynamique à 60m3/h (bar)			
Débit maximum (m3/h)		MATERIAL STREET, STREE	AND DESCRIPTION OF THE PARTY OF
Débit à 1 bar (m3)	162	162	162
Commentaires	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	The state of the s	DESCRIPTION OF THE PARTY OF THE

Date	Nom agent	Désignation des travaux	Observations
22/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	Autre	COFFRE A RABAISSER
20/06/2011	JEAN PAUL MARANDIN	Tige de manoeuvre graissée	
20/06/2011	JEAN PAUL MARANDIN	Autre	COFFRE A RABAISSER
03/07/2012	JEAN PAUL MARANDIN	Autre,	COFFRE A RABAISSER



#### Prise incendie n°69245HYD4

Type:

Poteau incendie

Numéro pompier :

Code INSEE:

TERNAND (69245)

Adresse:

LES PALETIERES DANS LA FERME

Marque:

Bayard-Emeraude

Statut : Diamètre :

Public

Diamètre canalisation : Conforme:

60 80 Non

#### Plan de situation



#### Etat Général

Coffre cassé ?	Non
Présence bouchon ?	Sans objet
Présence couvercle ?	
Etat peinture	Moyen

#### **Epreuves**

	2012	2011	2010
Date d'épreuve	03/07/2012	20/06/2011	22/04/2010
Heure d'épreuve	10:35:00	14:30:00	11:47:00
Nom de l'agent	JEAN PAUL MARANDIN	JEAN PAUL MARANDIN	JEAN PAUL MARANDIN
Pression statique du réseau (bar)	8	8	8
Pression dynamique à 60m3/h (bar)			
Débit maximum (m3/h)	THE RESERVE THE PARTY OF THE PA	THE RESERVE AND ADDRESS OF THE PARTY.	THE PARTY NAMED IN COLUMN
Débit à 1 bar (m3)	16	16	16
Commentaires	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	The second secon	

Date	Nom agent	Désignation des travaux	Observations
22/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	Socle béton à réaliser	
22/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	Tige de manoeuvre graissée	The second secon
20/06/2011	JEAN PAUL MARANDIN	Socle béton réalisé	
20/06/2011	JEAN PAUL MARANDIN	Tige de manoeuvre graissée	Charles and the same of the sa
20/06/2011	JEAN PAUL MARANDIN	Contrôle complet : Rien à signaler	THE RESERVE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN
03/07/2012	JEAN PAUL MARANDIN	Contrôle complet : Rien à signaler	CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE



#### Prise incendie n°69245HYD20

Type:

Poteau incendie

Numéro pompier :

2

Code INSEE :

TERNAND (69245) RONZIERE CHATEAU

Adresse:

Bayard-Régent

Marque : Statut :

Public

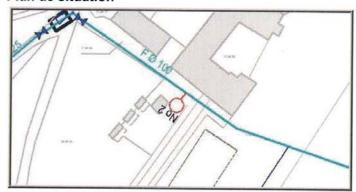
Diamètre : Diamètre canalisation :

60 100

Conforme :

Non

#### Plan de situation



#### Etat Général

Coffre cassé ?	Non
Présence bouchon ?	Sans objet
Présence couvercle ?	
Etat peinture	Bon

#### **Epreuves**

	2012	2011	2011	2010
Date d'épreuve	03/07/2012	03/10/2011	21/06/2011	23/04/2010
Heure d'épreuve	08:30:00	10:18:00	08:15:00	10:12:00
Nom de l'agent	JEAN PAUL MARANDIN	JEAN PAUL MARANDIN	JEAN PAUL MARANDIN	JEAN PAUL MARANDIN
Pression statique du réseau (bar)	4.5	4.5	4.5	4.5
Pression dynamique à 60m3/h (bar)			Maria Landa	
Débit maximum (m3/h)	Constitution of the last of th		THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	NAME OF TAXABLE PARTY.
Débit à 1 bar (m3)	50	50	32	32
Commentaires	STATISTICS OF STREET	Military and party	NAME OF TAXABLE PARTY.	

Date	Nom agent	Désignation des travaux	Observations
23/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	Presse étoupe à refaire	
23/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	Tige de manoeuvre graissée	Control of the Contro
21/06/2011	JEAN PAUL MARANDIN	Presse étoupe à refaire	
21/06/2011	JEAN PAUL MARANDIN	Tige de manoeuvre graissée	
03/10/2011	JEAN PAUL MARANDIN	Presse étoupe à refaire	
03/10/2011	JEAN PAUL MARANDIN	Tige de manoeuvre graissée	Manual State of the State of th



#### Prise incendie n°69245HYD5

Type:

Poteau incendie

Numéro pompier :

20

Code INSEE:

TERNAND (69245)

Adresse:

LES BRUYERES Bayard-Régent

Marque : Statut :

Public

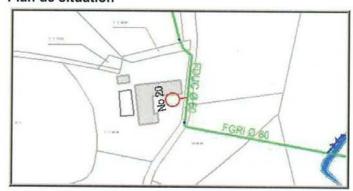
Diamètre : Diamètre canalisation :

60 60

Conforme :

Non

#### Plan de situation



#### **Etat Général**

Coffre cassé ?	Non
Présence bouchon ?	Sans objet
Présence couvercle ?	
Etat peinture	Bon

#### **Epreuves**

a file and the same	2012	2011	2010
Date d'épreuve	03/07/2012	21/06/2011	22/04/2010
Heure d'épreuve	10:46:00	08:26:00	11:56:00
Nom de l'agent	JEAN PAUL MARANDIN	JEAN PAUL MARANDIN	JEAN PAUL MARANDIN
Pression statique du réseau (bar)	9.5	10	10
Pression dynamique à 60m3/h (bar)			
Débit maximum (m3/h)	THE RESERVE TO SERVE THE PARTY OF THE PARTY	STATE OF THE PARTY	STATE OF THE PARTY
Débit à 1 bar (m3)	18	18	18
Commentaires	ALCOHOL STATE OF THE STATE OF T	NAME OF TAXABLE PARTY.	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE

Date	Nom agent	Désignation des travaux	Observations
22/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	Vidange à changer	
22/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	Tige de manoeuvre graissée	THE PARTY OF THE P
21/06/2011	JEAN PAUL MARANDIN	Vidange à déboucher	
21/06/2011	JEAN PAUL MARANDIN	Tige de manoeuvre graissée	CHARLES TO A SECURITY OF THE PARTY OF THE PA
03/07/2012	JEAN PAUL MARANDIN	Vidange à déboucher	



#### Prise incendie n°69245HYD17

Type:

Poteau incendie

Numéro pompier :

21

Code INSEE:

TERNAND (69245)

Adresse:

L ARICOT Bayard-Régent

Marque : Statut :

Public

Diamètre : Diamètre canalisation :

60 80

Conforme :

Non

#### Plan de situation



#### Etat Général

Coffre cassé ?	Sans objet
Présence bouchon ?	Sans objet
Présence couvercle ?	
Etat peinture	SANS OBJET

#### **Epreuves**

	2012	2011	2010
Date d'épreuve	03/07/2012	21/06/2011	22/04/2010
Heure d'épreuve	11:26:00	08:27:00	13:55:00
Nom de l'agent	JEAN PAUL MARANDIN	JEAN PAUL MARANDIN	JEAN PAUL MARANDIN
Pression statique du réseau (bar)	0	0	0
Pression dynamique à 60m3/h (bar)			Harris Park
Débit maximum (m3/h)	STORY AND DESCRIPTION	DATE OF THE PARTY	STATE OF THE PARTY
Débit à 1 bar (m3)	0	0	0
Commentaires	The state of the s		NAME OF TAXABLE PARTY OF TAXABLE PARTY.

Date	Nom agent	Désignation des travaux	Observations
22/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	A Changer	
21/06/2011	JEAN PAUL MARANDIN	A Changer	THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T
03/07/2012	JEAN PAUL MARANDIN	A Changer	



#### Prise incendie n°69245HYD18

Type:

Poteau incendie

Numéro pompier :

22

Code INSEE:

TERNAND (69245)

Adresse:

COMBES Bayard-Régent

Marque : Statut :

Dayaru-i

Statut : Diamètre : Public

Diamètre canalisation: 80

60

Conforme :

Non

#### Plan de situation



#### Etat Général

Coffre cassé ?	Oui
Présence bouchon?	Sans objet
Présence couvercle ?	
Etat peinture	Mauvais

#### **Epreuves**

	2012	2011	2010
Date d'épreuve	03/07/2012	21/06/2011	22/04/2010
Heure d'épreuve	11:21:00	08:28:00	13:50:00
Nom de l'agent	JEAN PAUL MARANDIN	JEAN PAUL MARANDIN	JEAN PAUL MARANDIN
Pression statique du réseau (bar)	7	7	7
Pression dynamique à 60m3/h (bar)			
Débit maximum (m3/h)	SHEET SHEET SHEET SHEET		MARK COMMENSATION
Débit à 1 bar (m3)	13	13	13
Commentaires	THE RESERVE OF THE PERSON OF T	RATES OF THE RESIDENCE OF THE PARTY OF THE P	

Date	Nom agent	Désignation des travaux	Observations
22/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	A Réhausser	
22/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	A Repeindre	THE RESERVE OF THE PERSON OF T
22/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	Coffre à changer	
22/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	Vidange å changer	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE
22/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	Volant à changer	
22/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	Autre	TRES MAUVAIS ETAT



#### Prise incendie n°69245HYD16

Type:

Poteau incendie

Numéro pompier :

Code INSEE:

TERNAND (69245)

Adresse:

LE BERTHIER Bayard-Régent

Marque: Statut :

Public

Diamètre :

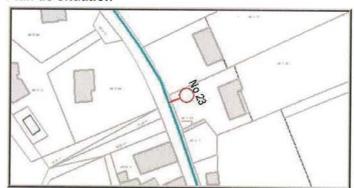
60

Diamètre canalisation : Conforme:

Non

80

#### Plan de situation



#### Etat Général

Coffre cassé ?	Non
Présence bouchon ?	Sans objet
Présence couvercle ?	ALLOW DESCRIPTION OF PARTY AND PROPERTY OF THE PARTY AND
Etat peinture	Moyen

#### **Epreuves**

	2012	2011	2010
Date d'épreuve	03/07/2012	21/06/2011	22/04/2010
Heure d'épreuve	14:56:00	08:29:00	13:44:00
Nom de l'agent	JEAN PAUL MARANDIN	JEAN PAUL MARANDIN	JEAN PAUL MARANDIN
Pression statique du réseau (bar)	8	6.8	8
Pression dynamique à 60m3/h (bar)			
Débit maximum (m3/h)	A STREET, SQUARE, SQUA	ALBERTA MATERIAL PROPERTY.	
Débit à 1 bar (m3)	10	10	10
Commentaires	STATE OF THE PARTY	The state of the s	

Date	Nom agent	Désignation des travaux	Observations
22/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	Presse étoupe à refaire	
22/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	Vidange à changer	STATE OF THE PARTY
22/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	Tige de manoeuvre graissée	
21/06/2011	JEAN PAUL MARANDIN	Presse étoupe à refaire	
21/06/2011	JEAN PAUL MARANDIN	Vidange à déboucher	
21/06/2011	JEAN PAUL MARANDIN	Tige de manoeuvre graissée	



#### Prise incendie n°69245HYD12

Type:

Poteau incendie

Numéro pompier :

25

Code INSEE:

TERNAND (69245)

Adresse:

PASSAGE A NIVEAU MAYNAND

Marque:

Bayard-Emeraude

Statut : Diamètre : Public 100

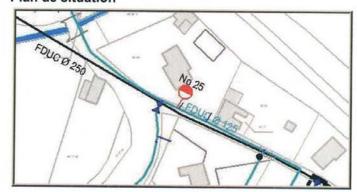
Diamètre canalisation :

125

Conforme :

Oui

#### Plan de situation



#### Etat Général

Coffre cassé ?	Non
Présence bouchon ?	Out
Présence couvercle ?	
Etat peinture	Bon

#### **Epreuves**

	2012	2011	2010
Date d'épreuve	03/07/2012	21/06/2011	22/04/2010
Heure d'épreuve	11:14:00	08:32:00	14:19:00
Nom de l'agent	JEAN PAUL MARANDIN	JEAN PAUL MARANDIN	JEAN PAUL MARANDIN
Pression statique du réseau (bar)	7.5	7,8	7.6
Pression dynamique à 60m3/h (bar)			
Débit maximum (m3/h)	THE RESERVE TO STREET	STATE OF THE PARTY	A SER OF THE RESERVED
Débit à 1 bar (m3)	98	98	98
Commentaires		NAME AND POST OF THE OWNER.	

Date	Nom agent	Désignation des travaux	Observations
22/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	BAC non visible	
22/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	Vidange à changer	THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T
22/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	Tige de manoeuvre graissée	
21/06/2011	JEAN PAUL MARANDIN	BAC non visible	A CONTROL DESCRIPTION OF THE PARTY OF
21/06/2011	JEAN PAUL MARANDIN	Vidange à changer	THE RESERVE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN 1
21/06/2011	JEAN PAUL MARANDIN	Tige de manoeuvre graissée	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE



#### Prise incendie n°69245HYD24

Type:

Poteau incendie

Numéro pompier :

26

Code INSEE:

TERNAND (69245)

LE PETIT PARIS SUR

Adresse:

RD35 ENTREE DU STADE

Marque:

Bayard-Emeraude

Statut :

Public 100

Diamètre : Diamètre canalisation :

Conforme:

100 Non

#### Plan de situation



#### Etat Général

Coffre cassé ?	Non
Présence bouchon ?	Oui
Présence couvercle ?	
Etat peinture	Bon

#### **Epreuves**

	2012	2011	2010
Date d'épreuve	03/07/2012	21/06/2011	22/04/2010
Heure d'épreuve	14:08:00	08:33:00	15:09:00
Nom de l'agent	JEAN PAUL MARANDIN	JEAN PAUL MARANDIN	JEAN PAUL MARANDIN
Pression statique du réseau (bar)	7.5	7.5	8
Pression dynamique à 60m3/h (bar)			William Control
Débit maximum (m3/h)	The state of the s	STATE OF THE OWNER, WHEN THE PARTY OF THE PA	THE RESIDENCE OF THE PARTY OF
Débit à 1 bar (m3)	45	45	45
Commentaires	The state of the s	SCHOOL STREET, SCHOOL SCHOOL STREET, SCHOOL STREET, SCHOOL STREET, SCHOOL SCHOOL STREET, SCHOOL STREET, SCHOOL SCHOOL SCHOOL SCHOOL STREET, SCHOOL	

Date	Nom agent	Désignation des travaux	Observations
22/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	Tige de manoeuvre graissée	
22/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	BAC non visible	AND DESCRIPTION OF THE PARTY OF
21/06/2011	JEAN PAUL MARANDIN	BAC non visible	
21/06/2011	JEAN PAUL MARANDIN	Tige de manoeuvre graissée	THE RESIDENCE OF STREET WAS DESCRIBED TO SECOND
03/07/2012	JEAN PAUL MARANDIN	BAC non visible	



#### Prise incendie n°69245HYD19

Type:

Poteau incendie

Numéro pompier :

3

Code INSEE:

TERNAND (69245)

Adresse:

RONZIERE Bayard-Emeraude

Marque : Statut :

Public

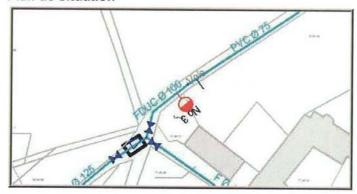
Diamètre :

100

Diamètre canalisation : Conforme :

100 Oui

#### Plan de situation



#### **Etat Général**

Coffre cassé ?	Non
Présence bouchon ?	Oui
Présence couvercle ?	William Avenue William William St.
Etat peinture	Bon

#### **Epreuves**

	2012	2011	2011	2010
Date d'épreuve	03/07/2012	03/10/2011	21/06/2011	23/04/2010
Heure d'épreuve	08:22:00	09:52:00	08:16:00	10:21:00
Nom de l'agent	JEAN PAUL MARANDIN	JEAN PAUL MARANDIN	JEAN PAUL MARANDIN	JEAN PAUL MARANDIN
Pression statique du réseau (bar)	4.5	4.5	4.4	4.4
Pression dynamique à 60m3/h (bar)				
Débit maximum (m3/h)	THE RESERVE	A LATER WATER CO. LANSING	NAME OF TAXABLE PARTY.	Control of the later
Débit à 1 bar (m3)	110	110	24	24
Commentaires	THE REAL PROPERTY.	NAME OF TAXABLE PARTY.	STATE OF THE PARTY	THE RESERVE TO SERVE

Date	Nom agent	Désignation des travaux	Observations
23/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	BAC non visible	SOUS ENROBE
23/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	Tige de manoeuvre graissée	SECTION OF THE PROPERTY OF THE
21/06/2011	JEAN PAUL MARANDIN	BAC non visible	SOUS ENROBE
21/06/2011	JEAN PAUL MARANDIN	Tige de manoeuvre graissée	
03/10/2011	JEAN PAUL MARANDIN	Tige de manoeuvre graissée	
03/10/2011	JEAN PAUL MARANDIN	Autre	OUVERT VANNE EN PLEIN



#### Prise incendie n°69245HYD15

Type:

Poteau incendie

Numéro pompier :

0

Code INSEE : Adresse :

TERNAND (69245) CHAVASSON

Marque :

Bayard-Emeraude

Statut:

Public

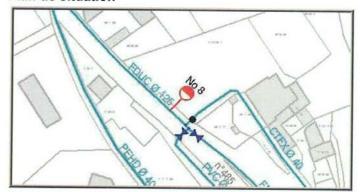
Diamètre : Diamètre canalisation :

100 125

Conforme :

Oui

#### Plan de situation



#### Etat Général

Coffre cassé ?	Oui
Présence bouchon ?	Oui
Présence couvercle ?	
Etat peinture	Mauvais

#### **Epreuves**

	2012	2011	2010
Date d'épreuve	03/07/2012	21/06/2011	23/04/2010
Heure d'épreuve	09:14:00	08:21:00	09:56:00
Nom de l'agent	JEAN PAUL MARANDIN	JEAN PAUL MARANDIN	JEAN PAUL MARANDIN
Pression statique du réseau (bar)	7.5	7.2	7.6
Pression dynamique à 60m3/h (bar)		Manufacture 1	
Débit maximum (m3/h)	CONTRACTOR DESCRIPTION	NAME OF TAXABLE PARTY.	
Débit à 1 bar (m3)	89	89	89
Commentaires	SUR RD385		

Date	Nom agent	Désignation des travaux	Observations
23/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	Coffre à changer	
23/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	Tige de manoeuvre graissée	STATE OF THE PARTY
21/06/2011	JEAN PAUL MARANDIN	Coffre à changer	URGENT
21/06/2011	JEAN PAUL MARANDIN	Tige de manoeuvre graissée	
03/07/2012	JEAN PAUL MARANDIN	Coffre à changer	PARTIE BASSE



#### Prise incendie n°69245HYD14

Type:

Poteau incendie

Numéro pompier :

9

Code INSEE :

TERNAND (69245)

Adresse:

DERRIERE MAIRIE Bayard-Emeraude

Marque : Statut :

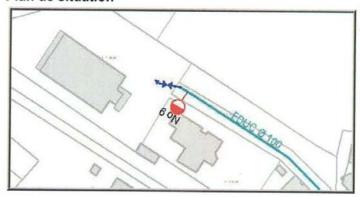
Public

Diamètre : Diamètre canalisation : 100 100

Conforme :

Oui

#### Plan de situation



#### **Etat Général**

Coffre cassé ?	Non
Présence bouchon ?	Oui
Présence couvercle ?	30,
Etat peinture	Bon

#### **Epreuves**

	2012	2011	2010
Date d'épreuve	03/07/2012	21/06/2011	22/04/2010
Heure d'épreuve	11:06:00	08:22:00	14:30:00
Nom de l'agent	JEAN PAUL MARANDIN	JEAN PAUL MARANDIN	JEAN PAUL MARANDIN
Pression statique du réseau (bar)	8.2	7.8	7.5
Pression dynamique à 60m3/h (bar)			772
Débit maximum (m3/h)		A STATE OF THE STA	
Débit à 1 bar (m3)	107	107	107
Commentaires	Control of the last of the las		

Date	Nom agent	Désignation des travaux	Observations
22/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	Tige de manoeuvre graissée	
22/04/2010	JEAN PAUL MARANDIN	Contrôle complet : Rien à signaler	THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T
21/06/2011	JEAN PAUL MARANDIN	Tige de manoeuvre graissée	
21/06/2011	JEAN PAUL MARANDIN	Contrôle complet : Rien à signaler	No. of Concession, Name of Street, Street, St. Street, St. St., St. St., St., St., St., St.,
03/07/2012	JEAN PAUL MARANDIN	Contrôle complet : Rien à signaler	

#### 1.3 - Le SCOT

La commune de Ternand est intégrée dans le SCOT du Beaujolais approuvé en Septembre 2009.

La répartition de l'urbanisation future repose sur un principe de polarisation des bourgs et des villages.

Dans ce dispositif, Ternand est situé en 4<sup>ème</sup> polarité ou hors polarité, c'est à dire que l'urbanisation ne peut évoluer qu'en fonction de ce qui a été réalisé dans les 10 années précédent la délibération de modification ou de révision du PLU.

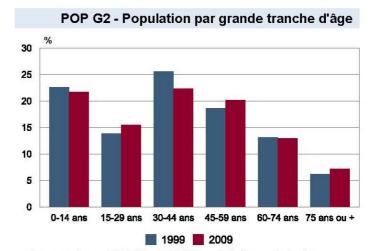
De plus, le SCOT impose dans les zones à urbaniser une densité minimum de 10 logements à l'hectare ; le but est évidemment de réduire la consommation de terrain agricole et de densifier les secteurs déjà urbanisés ou proches du tissu urbain existant. Le PLU doit être compatible avec le SCOT.

#### La production de logements à Ternand

Depuis l'approbation du PLU, il n'y a pas eu de nouveau logement à Ternand.

De ce fait, la population du PLU vieillit rapidement comme en témoignent déjà les statistiques de 1999 – 2009.

Une classe a été fermée récemment.



Sources: Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

Il est nécessaire de créer des logements nouveaux, sans pour autant élargir le périmètre des zones constructibles, mais en rendant réellement constructibles les zones urbaines et les zones à urbaniser maintenant que les conditions de raccordement au réseau d'assainissement collectif sont réalisées.

D'après les critères retenus par le SCOT /

38 logements on été réalisés de 99 à 2008,

ce qui donne pour Ternand un droit à construire de 4 logements par an. soit 40 logements sur 10 ans et à raison de 10 logements à l'hectare, 4 hectares à ouvrir à l'urbanisation.

## 2 – <u>Modifications apportées au zonage</u>

#### 2.1 – La constructibilité des zones UA et UB

Compte tenu de l'absence d'exutoire du réseau d'assainissement collectif les zones UA et UB avaient été dotées d'un règlement extrêmement restrictif quant à leur constructibilité effective, étant entendu que cette situation paradoxale pour les zones U devait changer lorsque le réseau d'assainissement collectif serait connecté à la station d'épuration du Breuil.

En conséquence, la présente modification à pour but de rendre les zones UA et UB normalement constructibles.

Les articles UA1 et UA2, UB1 et UB2 seront donc modifiés.

Le secteur UBa, déjà construit, assaini par des systèmes individuels n'est pas modifié. La localisation des secteurs UBa a été mise à jour en fonction du périmètre des secteurs faisant l'objet d'un assainissement collectif transmise par le SAVA.

#### 2.2 - Les zones 1Uh

Le développement du système de protection contre l'incendie permet de modifier les zones 1Uh et de les passer en Uh. Il s'agit des nombreux hameaux qui parsèment le territoire communal.

Sont par conséquent autorisés :

- L'aménagement quelqu'en soit l'usage de bâtiments existants dans la limite de 250 m² de surface de plancher.
  Cette limite est imposée, s'agissant la plupart du temps de volumes importants (anciennes granges ou cuvages) afin d'éviter dans ces hameaux la prolifération de logements, ce qui n'est pas dans l'esprit du projet communal.
- L'extension en vue de l'habitation ou d'une activité agricole, sans excéder 30 % de l'emprise au sol du bâtiment concerné à la date d'approbation du PLU et dans la limite de 250 m² de surface de plancher, bâtiment existant et extension confondus.
- Les constructions à usage d'annexe et les constructions de piscines ;

Les restrictions concernant les constructions dans les zones de risque de mouvement de terrain ayant fait l'objet d'une étude spécifique joint au dossier de PLU sont conservées.

Cela concerne les secteurs Uhr, Uhr1, Uhr2 et Uhr3.

## 2.3 - Passage de AUi en Ui de la zone d'activité

La petite zone d'activités proche de la Mairie actuelle n'était pas desservie par le réseau d'assainissement collectif, la zone est maintenant assainie, elle peut donc être classée en Ui ce qui permettra l'extension de l'entreprise existante sur le site.

#### 2.4 - Ouverture à l'urbanisation de certaines zones AU

On a vu que le SCOT permet une urbanisation nouvelle sur environ 4 hectares.

La commune de Ternand après plusieurs années de pénurie d'offre foncière souhaite ouvrir à l'urbanisation quelques surfaces proches du bourg et déjà classées en zones à urbaniser AU.

#### Deux cas se présentent :

• <u>Le tènement appartenant à la commune</u> d'une surface de 10 400 m<sup>2</sup> environ situé juste au dessus des Planches.

Ce terrain classé en AU n'a jamais été destiné à la construction de logements mais constitue une réserve foncière qui pourra servir pour la réalisation d'équipements publics (transfert éventuel de l'école ou autre équipement). Il n' y a donc pas lieu de comptabiliser cette surface dans les surfaces dévolues à l'habitation.

Ce terrain étant maintenant desservi par l'assainissement collectif et accessible par la route de la Potte, il est proposé un classement en UBe, secteur spécifique de la zone UB ou seuls sont autorisés les constructions et installations à usage d'équipement publics.

Ce secteur sera par conséquent introduit dans le règlement de la zone UB. Le solde de la zone AU, d'ailleurs partiellement construit, est raccroché à la zone UB. La surface concernée est d'environ 5 000 m².

#### • Un secteur de AU ouvert à l'urbanisation.

Un secteur de la zone AU peux être ouvert à l'urbanisation.

Ce secteur est raccordé au réseau d'assainissement collectif et accessibles par une voie existante (RD31) .

Il est situé en continuité directe du bourg des Planches au lieu dit Chavasson.

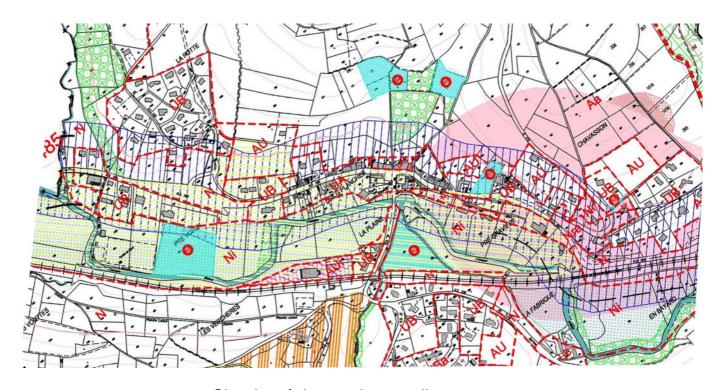
Un seul secteur est concerné :

Un secteur AUa au lieu dit Chavasson de 10 700 m² environ
Ce dernier est déjà partiellement construit sur 2 300 m² environ
La surface réellement constructible n'est donc que de 8 400 m².

Ce secteur sera classé en AUa avec un règlement autorisant la construction sous réserve que la zone soit urbanisée dans le cadre d'une opération d'aménagement ou de construction compatible avec un aménagement cohérent de la zone conforme aux orientations d'aménagement et de programmation annexées au PLU.

Il faut noter que deux secteurs AU non raccordés au réseau d'assainissement collectif dans le cadre du programme du SAVA restent en AU.

Ils ne seront classés en AUa que lorsqu'il sera possible de les raccorder au réseau d'assainissement collectif.



Situation réglementaire actuelle.



Situation réglementaire future.

#### Le potentiel de logements créé

La surface globalement concernée par ce changement de règlement est de 8 400m². Il est rappelé que le SCOT préconise dans le cadre de l'aménagement des zones AUa une densité de 10 logements à l'hectare.

Ce sont donc globalement 8 ou 9 logements qui peuvent être construits.

A ce chiffre il faut ajouter :

- Zone UA : 12 logements locatifs sociaux (emplacement réservé R 7)

- Extension zone UB : 5 logements

TOTAL 25 logements

**Nota**: Les zones AU de Chavasson Est et de la Fabrique non actuellement desservies par le réseau d'assainissement collectif sont laissées en AU.

#### 2.5 - Passage en A d'une partie du secteur Aa

La zone A recouvre la zone agricole. Dans la zone A seules sont admises les constructions et installations y compris classées, nécessaires à l'exploitations agricole, les constructions doivent s'implanter à proximité immédiate du siège d'exploitation, en continuité ou en contiguïté du bâti existant.

C'est pourquoi, avaient été définies dans le zonage actuel et en accord avec les agriculteurs exploitants des zones A proches des siéges d'exploitation existants.

Dans ces conditions, l'essentiel de l'espace agricole était considéré comme totalement non constructible et classé à ce titre dans un secteur Aa où sont interdites toutes les constructions.

Cette conception très restrictive de l'utilisation de l'espace agricole et horticole ne correspond plus à la réalité dans un contexte de mutation rapide de la viticulture. La Chambre d'Agriculture avait d'ailleurs donné un avis très réservé sur cette disposition du PLU lors de la consultation des Personnes Publiques associées préalable à l'enquête publique.

La compagnie a formulé la remarque importante suivante :

" Nous nous interrogeons sur les motivations réelles d'un choix de classification d'une très grande partie du territoire communal en zone Aa, c'est à dire, sans possibilité de construction y compris par nécessité à l'exploitation agricole.

Nous rappelons en ce sens que la Chambre d'agriculture souhaite que la zone agricole soit prioritairement conforme à l'esprit de l'article R123.7 du Code de l'Urbanisme et permettre donc potentiellement d'accueillir les équipements et constructions nécessaires aux exploitations agricoles.

Le classement en zone agricole stricte (totalement inconstructible) ne doit être réservé qu'à des secteurs précis dans lesquels les enjeux environnementaux ou paysagers supplantent effectivement l'intérêt agricole ... "

Le reclassement en A d'une partie du secteur agricole Aa répond par conséquent à une préoccupation de la profession agricole.

Il reste cependant qu'une partie importante du territoire agricole de Ternand est concernée par un risque géologique moyen.

La collectivité ne peut pas réaliser, à priori, les études nécessaires pour lever le risque sur l'ensemble des surfaces concernées, comme elle l'a fait dans les secteurs Ar délimités sur le pan de zonage dont la surface est très limitée.

Les secteurs de risque géologique, qui n'ont pas fait l'objet d'investigations dans le cadre des études géotechniques réalisées, devront donc rester classés en Aa, zone agricole totalement inconstructible.

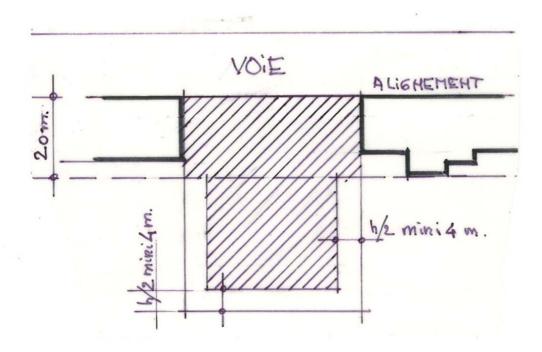
De même il n'est pas possible d'autoriser des constructions agricoles dans la zone inondable de l'Azergues classée en zone naturelle N.

## 3 - Modifications apportées au règlement

A l'usage, il est apparu que certains points du règlement devaient être précisés :

#### Articles UA 7

Il est souhaitable que des constructions puissent être réalisées en arrière des constructions sur rue avec des prospects différents par rapport aux limites de propriétés. Ceci concerne notamment, les parcelles perpendiculaires à la voie publique et qui se développent au delà des 20 mètres nécessaires pour construire le long de la voie. Ces constructions ne seront autorisées que si elles sont réalisée postérieurement ou simultanément à celle réalisées au droit de l'alignement.



#### Article UB4

Il y a lieu d'autoriser dans le secteur UBa non desservi par le réseau d'assainissement collectif, les dispositifs d'assainissement autonomes sous réserves qu'ils soient conformes à la réglementation en vigueur.

#### Article UB7

Dans une zone à priori déjà construite, il est souhaitable de garantir l'ensoleillement des parties non construites des parcelles. C'est pourquoi, il est proposé de limiter la hauteur des constructions réalisées en limite de propriété dans la marge de recul de 4 mètres imposée entre la construction principale et la limite de propriété.

#### • Article 11

Compte tenu de la pente généralement importante des terrains sur l'ensemble de la commune de Ternand, il est nécessaire d'autoriser dans l'ensemble des zones à l'exception du secteur UAa (vieux bourg) les mouvements de terre qui seront limités à 1,50 mètres

- Les proportions d'ouvertures sont limitées à 1/3 pour la largeur et 2/3 pour la hauteur. Ces précisions ne sont pas nécessaires sur l'ensemble de la commune à l'exception du secteur UAa (vieux bourg).

## 4 - Intégration du PPRI dans le PLU

Le PPRI de l'Azergues a été approuvé le 31 Décembre 2008, donc après l'approbation du PLU de Ternand.

D'une part le PPRI, en tant que servitude d'utilité publique est intégré dans le dossier de PLU de Ternand ; d'autre part le périmètre de la zone inondable de l'Azergues, est mis à jour sur le plan de zonage.

Dans ce secteur inondable classé en Ni, aucune construction n'est autorisée.

## 5 - Les documents modifiés

Les documents modifiés dans le cadre de la présente procédures sont les suivants :

- Rapport de Présentation
- Plans de zonage
- Règlement
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Liste des servitudes
- Plan des servitudes

Les autres pièces du dossier ne sont pas modifiées.